



COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE



Mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023



RAPPORT ANNUEL 2020



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Contenu

Points forts	4
Introduction	6
I. Progrès et mise en œuvre globale	7
I.1. Développement d'activités, de promotion, d'outils et de programmes de coopération, suivi/évaluation des normes pour identifier les lacunes et les obstacles	7
I.2. Assurer l'appropriation par les États membres de la Stratégie et des processus et activités connexes	10
I.3. Coopération transversale et étroite avec les différents organes et institutions du Conseil de l'Europe pour assurer l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures du Conseil de l'Europe :.....	17
I.4. Partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales, la société civile et d'autres parties prenantes.	21
Annexe 1 - Activités et mesures dans les États membres en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 du Conseil de l'Europe	23
Annexe 2 - Liste des normes, publications et autres outils pratiques produits en 2020	24
Annexe 3 - Aperçu des activités en 2020	25

Points forts

1. 2020 a été la troisième année de mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe pour 2018-2023 (la Stratégie), qui a été adoptée par le Comité des Ministres en mars 2018 et a déjà atteint son point médian. La Stratégie signale l'engagement continu du Conseil de l'Europe sur cette question, et le rôle important que joue l'Organisation pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. La Stratégie comprend un nouvel objectif lié à la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. Le processus visant à commencer à préparer un projet de recommandation sur les femmes et les filles migrantes, par le biais d'un comité de rédaction subordonné à la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes, a été lancé en 2020, en vue de soumettre un texte complet au Comité des Ministres d'ici la fin de 2021.

2. L'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie mondiale de covid-19 et ses conséquences, affectant une grande partie du travail prévu et des ressources disponibles pour améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les États membres du Conseil de l'Europe. La crise sanitaire du covid-19 a eu un effet régressif sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la pandémie menaçant de faire reculer les droits humains fondamentaux des femmes et des filles, et mettant en lumière les difficultés que rencontrent de nombreuses femmes pour obtenir un soutien et une protection contre la violence domestique, le viol et d'autres formes de violence à l'égard des femmes, y compris dans leurs dimensions en ligne et numériques.

3. Malgré les difficultés rencontrées en 2020, l'égalité entre les femmes et les hommes est restée un domaine d'intérêt pour la présidence grecque du Comité des Ministres, qui a coorganisé un séminaire en ligne de haut niveau sur le thème « *Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes : Le rôle et la situation des mécanismes institutionnels pour l'égalité dans le cadre du covid-19* ». La présidence allemande, qui a débuté en novembre 2020, a également prévu un certain nombre d'événements dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

4. Le Conseil de l'Europe a accordé une subvention au Lobby européen des femmes pour promouvoir la Recommandation CM/Rec(2019)1 du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme par le biais d'activités au niveau national dans différents domaines (éducation, secteur public, sports, secteur de la justice, médias et sphère privée) dans neuf pays européens - y compris plusieurs initiatives politiques et juridiques.

5. Les informations communiquées par les États membres sur la mise en œuvre de la stratégie montrent que le nombre et l'intensité des initiatives nationales restent élevés. Plusieurs gouvernements considèrent l'égalité entre les hommes et les femmes et la violence à l'égard des femmes comme une priorité gouvernementale, liée à la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Des efforts accrus seront nécessaires aux niveaux national et international en ce qui concerne la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, qui est une question importante pour un certain nombre de pays. On peut en dire autant de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, d'autant que la coordination des politiques nationales pour mettre en œuvre efficacement une approche sensible au genre dans le plus large éventail de politiques nationales reste un défi particulier. Le présent rapport souligne les principaux domaines et types de mesures prises par les États membres en 2020, mettant en œuvre les six objectifs stratégiques, ce qui peut être intéressant et inspirant pour d'autres.

6. L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes continue d'être une puissante force de transformation au sein du Conseil de l'Europe, même pendant la pandémie et avec les limitations connexes que les nouvelles méthodes de travail ont imposées. L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite un changement fondamental des mentalités et implique l'adoption d'une culture institutionnelle avec des procédures qui prennent en compte une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans le contenu des politiques, mais aussi dans la communication, ainsi que dans les processus internes et externes. Un tel changement ne peut être soutenu que par un engagement à tous les niveaux, ainsi que par les ressources nécessaires, la formation et l'appropriation par tous.

7. Des projets de coopération bilatérale et régionale ciblés sont en place avec les États membres (Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Lettonie, République de Moldova, Fédération de Russie, Turquie et Ukraine), ainsi qu'au Bélarus, au Kosovo* et dans la région du sud de la Méditerranée.

* Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans le présent texte, doit être comprise dans le plein respect de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

8. Comme les années précédentes, le Conseil de l'Europe a continué à développer et à renforcer ses partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales, ainsi qu'avec la société civile. Cependant, en raison de la pandémie de covid-19, des réunions et événements internationaux clés (tels que la Commission des Nations Unies sur le statut des femmes, l'examen Beijing+25 et le Forum sur l'égalité des générations) ont été annulés ou reportés.

Introduction

1. Le Conseil de l'Europe a lancé son Programme transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes en 2012, dans le but d'accroître l'impact et la visibilité des normes d'égalité entre les femmes et les hommes et de soutenir leur mise en œuvre dans les États membres et au sein de l'Organisation elle-même. Dans ce cadre, la première Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017 a été adoptée par le Comité des Ministres en novembre 2013. S'appuyant sur la force et les succès de cette première stratégie et tenant compte des nouveaux défis, la deuxième stratégie couvrant la période 2018-2023 a été adoptée par le Comité des Ministres en mars 2018. La stratégie actuelle met davantage l'accent sur l'impact des questions socio-économiques sur l'autonomisation des femmes et sur le rôle des hommes et des garçons pour la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Un nouvel objectif a été ajouté à la Stratégie, qui fixe désormais **six objectifs stratégiques (OS)** :

- OS1 : Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme
- OS2 : Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
- OS3 : Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice
- OS4 : Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique.
- OS5 : Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile **(nouveau)**
- OS6 : intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures.

2. La stratégie repose sur la conviction qu'un engagement fort en faveur de l'**égalité effective** (et pas seulement telle qu'elle est proclamée dans les principes fondamentaux et les actes juridiques) entre les femmes et les hommes à tous les niveaux et dans tous les domaines profitera à la société dans son ensemble, ainsi qu'aux générations futures. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979), de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, et du Programme mondial de développement durable 2030, adopté en septembre 2015. La Stratégie témoigne de l'engagement de l'Organisation à continuer d'assurer le leadership - par le biais de normes juridiques et d'orientations politiques - des efforts régionaux et mondiaux visant à mettre en œuvre la Déclaration de Beijing et l'Objectif de développement durable (ODD) 5 pour « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », ainsi que l'ODD 16 (« Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes »).

3. La stratégie établit donc des engagements en faveur de l'autonomisation de toutes les femmes, d'un changement des rôles des femmes et des hommes - y compris le partage égal des responsabilités ménagères et des soins - de la fin de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique, et de l'élimination du sexisme et des stéréotypes de genre.

4. Par le biais de la Stratégie, l'égalité entre les femmes et les hommes entend rester un domaine prioritaire pour les Présidences successives du Comité des Ministres - et les États membres sont engagés - dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques ci-dessus. En outre, ces objectifs stratégiques s'appliquent à l'action du Conseil de l'Europe dans son ensemble et donc à toutes les activités menées sous ses auspices. La stratégie suit donc l'approche dite à double voie : a) des **politiques et des actions spécifiques**, y compris des actions positives le cas échéant, dans des domaines critiques pour la promotion des femmes afin de réaliser l'égalité *de fait* entre les femmes et les hommes, et b) l'**intégration de la dimension de genre** dans toutes les politiques et tous les programmes, c'est-à-dire la (ré)organisation, l'amélioration, le développement et l'évaluation des processus politiques, afin qu'une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes soit incorporée dans toutes les politiques, à tous les niveaux/stades, par les acteurs normalement impliqués dans l'élaboration des politiques.

5. Pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie, la Commission pour l'égalité de genre (GEC) fait régulièrement le point sur les résultats obtenus et prépare un rapport annuel à l'attention du Comité des ministres.

6. En 2020, la Direction de l'évaluation interne (DIO) du Conseil de l'Europe a publié un rapport sur « l'évaluation du développement des stratégies et des rapports au Conseil de l'Europe » pour lequel 16 documents stratégiques de l'Organisation ont été évalués. La Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 a été évaluée comme faisant partie de ceux de niveau « meilleures pratiques », en raison de son « *solide ancrage politique, de son lien clair avec les stratégies pertinentes et de ses indications relativement détaillées sur la manière dont la stratégie ou le plan d'action sera mis en œuvre* ».

I. Progrès et mise en œuvre globale

7. Le soutien aux États membres pour la mise en œuvre des normes dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur des activités, des méthodes de travail et des partenariats développés dans le cadre du Programme transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes et pour la mise en œuvre de la Stratégie. Une évaluation approfondie de la situation et des progrès en cours dans les États membres a permis au Conseil de l'Europe de mieux répondre à leurs besoins. Cet objectif a été atteint par les moyens suivants

I.1. Développement d'activités, de promotion, d'outils et de programmes de coopération, suivi/évaluation des normes pour identifier les lacunes et les obstacles

8. **L'engagement, les consultations et les échanges réguliers** se sont poursuivis avec les composantes essentielles du programme transversal : la Commission pour l'égalité de genre (GEC) - qui se réunit deux fois par an - et son Bureau qui se réunit en fonction des besoins ; les rapporteur-e-s pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GER) dans les différents comités et organes de suivi ; et l'équipe inter secrétariats pour l'intégration de la dimension de genre (GMT) qui se réunit également deux fois par an. Dans le cadre de la stratégie, les activités ont été entreprises en étroite coopération et avec la participation des différentes structures du programme transversal, principalement la GEC.

9. L'un des faits marquants de 2020 a été le lancement de la préparation d'une nouvelle recommandation du Comité des Ministres sur les femmes et les filles migrantes, avec la mise en place d'un comité de rédaction dédié (GEC-MIG) sous les auspices de la GEC, qui supervise ses travaux.

10. En raison de la pandémie de covid-19, la conférence annuelle de la GEC est devenue un événement en ligne, organisé conjointement avec la présidence grecque du Comité des Ministres. Le séminaire de haut niveau, intitulé « Faire progresser l'égalité des femmes et les hommes : Le rôle et la situation des mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte de covid-19 », s'est tenu le 21 octobre 2020. Le séminaire a offert aux participants un forum de haut niveau pour discuter de l'impact de covid-19 sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes. Le rapport du séminaire, y compris les conclusions et les recommandations, est disponible sur le site web de l'égalité entre les femmes et les hommes.¹ En outre, une page web dédiée a été créée pour diffuser les informations soumises par les États membres sur les mesures nationales prises pour répondre à la crise covid-19.²

11. Des efforts particuliers ont été déployés en parallèle pour la promotion de la Recommandation de 2019 sur la prévention et la lutte contre le sexisme, dont un certain nombre d'actions qui se poursuivent en 2021 :

- Les États membres ont été invités à promouvoir et à soutenir la diffusion de la recommandation de 2019, notamment en assurant sa traduction dans la ou les langues nationales afin de faciliter sa mise en œuvre par les nombreux secteurs concernés par cette question transversale. Des traductions dans plus de 25 langues (en plus des versions officielles anglaise et française) ont déjà été réalisées et sont disponibles sur le site internet du Conseil de l'Europe.
- La page d'action dédiée intitulée « Sexisme : Vois-Le, Dis-le, Stoppons-le ! » lancée en 2019 et comprenant un clip vidéo sur le sexisme³, avec des messages clés pour présenter l'importance de s'y attaquer comme l'une des causes profondes des inégalités persistantes et de la violence à l'égard des femmes. D'autres traductions ont été effectuées en 2020, pour atteindre un total de plus de 20 versions linguistiques de la page d'action et le doublage/sous-titrage du clip dans les langues nationales.

¹ Pour plus d'informations, voir [Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes: Le rôle et la situation des mécanismes institutionnels pour l'égalité dans le cadre du covid-19](#)

² Voir [Les droits des femmes et l'épidémie de covid-19](#).

³ Pour la page web, voir <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-channel/stop-sexism> pour le clip vidéo, voir également <https://vimeo.com/356636533>.

- Le quiz sur le sexisme, qui a été lancé fin 2019, a également été traduit dans plus de 20 langues nationales.
- L'appel à propositions pour une subvention aux ONG visant à promouvoir la lutte contre le sexisme, lancé en 2019, a été réalisé en 2020. Le Lobby européen des femmes a été sélectionné pour mener à bien un projet comportant des activités visant à promouvoir la mise en œuvre de la recommandation de 2019 sur la prévention et la lutte contre le sexisme, dans neuf États membres⁴ - chacun d'entre eux choisissant les secteurs spécifiques sur lesquels se concentrer.

12. Le **site web du Conseil de l'Europe⁵ sur l'égalité entre les femmes et les hommes**, par sa mise à jour régulière et la publication de nouvelles, a continué à servir de moyen utile pour donner de la visibilité et diffuser des informations sur les activités, les développements et les outils en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les États membres et parmi les structures concernées, les parties prenantes, les praticiens, les organisations partenaires, les ONG et les autres personnes intéressées par la mise en œuvre des normes européennes dans ce domaine. La lettre d'information périodique sur l'égalité entre les femmes et les hommes diffusée par courrier électronique a attiré l'attention sur les nouvelles publiées et sur les développements pertinents du Conseil de l'Europe.

13. Des **projets de coopération dédiés aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes** sont mis en œuvre par l'Unité de renforcement des capacités et des projets de coopération créée en janvier 2018 au sein de la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes. La stratégie prévoit spécifiquement l'apport d'un soutien aux États membres dans le cadre des différents OS, notamment l'OS2 : Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ; OS3 : Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice ; OS4 : Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique ; et OS5 : Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.

14. En 2020, les projets de coopération ont impliqué les pays membres du Conseil de l'Europe suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Lettonie, République de Moldova, Fédération de Russie, Turquie et Ukraine ; ainsi que le Bélarus et le Kosovo*, et la région sud-méditerranéenne. Chaque projet a des objectifs et des méthodes de travail différents. À travers la plupart des projets, ce travail a continué à fournir aux autorités nationales des outils et une expertise pour mettre en œuvre les normes d'égalité entre les femmes et les hommes, les principes de la Convention d'Istanbul et, le cas échéant, les recommandations émises par le GREVIO. Malgré les défis posés par les restrictions covid-19 dans la livraison des résultats des projets, les équipes ont réussi à s'adapter et à utiliser des méthodes de mise en œuvre en ligne et hybrides pour poursuivre leur travail.

15. En 2020, le Conseil de l'Europe a continué à fournir des conseils stratégiques sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans le cadre des programmes nationaux EEA/Norway Grants (2014-2021) en Bulgarie, Lituanie, Roumanie et République slovaque. Elle a également participé au réseau SYNERGY contre la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre et la violence domestique. Dans le cadre de la deuxième phase de la facilité de financement du Partenariat pour la bonne gouvernance (PGG II), l'action régionale sur l'accès des femmes à la justice dans les pays du Partenariat oriental a continué à renforcer les compétences des professionnels du droit en ce qui concerne les normes du Conseil de l'Europe sur l'accès des femmes à la justice, y compris les victimes de violences à l'égard des femmes et de violences domestiques. L'année 2020 a également vu le lancement d'une action du PGG II en Azerbaïdjan axée sur la sensibilisation à la Convention d'Istanbul et à d'autres normes d'égalité entre les femmes et les hommes.

16. En 2020, beaucoup d'activités de coopération ont continué à se concentrer dans une large mesure sur le soutien à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, car elle reste une priorité élevée pour de nombreux États membres du Conseil de l'Europe et au-delà. De nombreux États membres qui n'ont pas encore ratifié (ou signé) la Convention sont actuellement impliqués en tant que bénéficiaires dans des projets de coopération, y compris dans le cadre d'événements *ad hoc*. Ces projets sont fondés sur le fait que la violence à l'égard des femmes n'est pas un phénomène individuel mais l'une des violations des droits humains les plus graves et les plus répandues, une forme de discrimination à l'égard des femmes et un obstacle à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Fondés sur les principes de la Convention d'Istanbul de 2011, ces projets favorisent une approche globale fondée sur les droits pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, conformément aux quatre piliers (les quatre « P ») inscrits dans la Convention d'Istanbul : **p**révention de la violence, **p**rotection des victimes, **p**oursuite des auteurs et **p**olitiques globales

⁴ Belgique, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Irlande, Pays-Bas, Portugal, Roumanie et Espagne.

⁵ <https://www.coe.int/fr/web/genderequality>

17. Une méthodologie complète pour les ONG faisant campagne sur la Convention d'Istanbul a été élaborée en coopération avec l'ONG européenne WAVE Network et avec ONU Femmes, qui sera testée dans plusieurs pays en 2021. Le cours HELP sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est désormais disponible en 15 langues. Le cours HELP sur l'accès des femmes à la justice est disponible en quatre langues et sera disponible dans quatre autres langues au début de 2021.

18. Les projets de coopération suivants ont été lancés en 2020 :

- Le projet « Mettre fin à la violence à l'égard des femmes : programme multi-pays » a débuté le 1^{er} janvier 2020, pour l'exercice 2020-2021, afin de fournir un soutien ciblé, flexible et réactif aux pays bénéficiaires, sur demande, dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, conformément aux principes de la Convention d'Istanbul. Le programme permet de plus en plus au Conseil de l'Europe de répondre aux questions émergentes (c'est-à-dire le retour en arrière contre les droits des femmes) ajoutant à la capacité de l'Organisation à fournir un soutien ciblé aux États membres.
- Le projet « Promouvoir une approche intégrée pour mettre fin à la violence contre les femmes et renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes en Géorgie » a été lancé le 1^{er} janvier 2020 pour une période de trois ans. Il s'appuie sur les résultats des projets précédents et vise à renforcer la politique nationale ainsi que le cadre institutionnel et les capacités des agents publics pour l'application effective des normes européennes, notamment la Convention d'Istanbul et d'autres normes en matière d'égalité de genre, et à sensibiliser à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Le projet « Activités de sensibilisation à la Convention d'Istanbul en République de Moldova » s'est déroulé de janvier à novembre 2020, puis a été prolongé jusqu'en juin 2021. Les activités du projet contribuent à ouvrir la voie à la ratification de la Convention d'Istanbul par la République de Moldova. L'accent a été mis sur le développement d'outils pour les autorités moldaves, visant à expliquer la Convention d'Istanbul, ainsi que sur les bonnes pratiques dans sa mise en œuvre et les actions entreprises par d'autres États membres afin de la ratifier.
- L'action du Partenariat pour la Bonne Gouvernance II « Sensibilisation à la Convention d'Istanbul et à d'autres normes d'égalité entre les femmes et les hommes en Azerbaïdjan » a été lancée en juillet 2020 et se poursuivra jusqu'en décembre 2021. Le projet vise à apporter un soutien aux autorités azerbaïdjanaises dans leur cheminement vers la signature et la ratification de la Convention d'Istanbul. Il contribuera à la sensibilisation à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique, au renforcement des capacités des agents de l'État en matière de prévention et de lutte contre ces types de violence, et à la mise en conformité de du cadre normatif et du cadre politique nationaux avec les normes internationales, notamment la Convention d'Istanbul.

19. **Références aux normes du Conseil de l'Europe** - l'expertise et le partage de bonnes pratiques avec les États membres et non membres et d'autres organisations régionales et internationales augmentent la visibilité des normes du Conseil de l'Europe auprès de ses partenaires stratégiques. Des références continuent d'être faites régulièrement à la Stratégie, à la Convention d'Istanbul et à d'autres normes et outils du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme la Recommandation de 2019 sur la prévention et la lutte contre le sexisme, dans les documents des Nations Unies (ONU) et de l'Union européenne (UE). En 2020, par exemple :

- Deux des trois avis adoptés en 2020 par le Comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, auprès de la Commission européenne, font référence aux normes et outils du Conseil de l'Europe : l'avis consultatif sur « L'intersectionnalité dans les lois, politiques et pratiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes », adopté en janvier 2020, fait référence à la Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme en tant qu'instrument fournissant « un exemple d'application d'une approche intersectionnelle » ; l'avis consultatif sur « La lutte contre la violence en ligne à l'égard des femmes », adopté en avril 2020, fait référence à la définition de la violence à l'égard des femmes dans la Convention d'Istanbul et appelle l'UE à finaliser son adhésion à cette convention.

- La Plateforme des mécanismes d'experts indépendants sur la discrimination et la violence à l'égard des femmes (Plateforme EDVAW), dont le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) est membre, a publié deux déclarations conjointes en 2020, toutes deux incluant des références à la Convention d'Istanbul : l'une publiée en février, appelant à redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de la violence à l'égard des femmes et des filles fondée sur le genre, avant, pendant et après les conflits ; et une autre publiée en juillet pour appeler tous les États et les parties prenantes concernées dans le monde à prendre des mesures urgentes pour lutter contre la pandémie mondiale de violence à l'égard des femmes fondée sur le genre, en mettant particulièrement l'accent sur la violence domestique.
- En mars 2020, l'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes de l'UE (EIGE) a publié le rapport « *Beijing + 25 : le cinquième examen de la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Beijing dans les États membres de l'UE* », qui comprend de nombreuses références aux normes et outils du Conseil de l'Europe, tels que la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023, la Convention d'Istanbul, la Recommandation de 2019 sur la prévention et la lutte contre le sexisme, le rapport analytique sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2003 sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique, et les rapports d'évaluation du GREVIO, entre autres. En novembre 2020, l'EIGE a publié deux ouvrages faisant également référence aux travaux du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes : (i) un manuel à l'intention des institutions et agences de l'UE sur le thème « *Sexisme au travail : comment y mettre fin ?* », qui fait référence à la recommandation 2019 du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre le sexisme ; et (ii) un rapport sur « *La violence entre partenaires intimes et l'intervention des témoins : quels sont les facteurs décisifs ?* », avec des références à la Convention d'Istanbul et aux rapports du GREVIO.
- En octobre 2020, la Commission européenne a publié son « Paquet Élargissement » annuel (un ensemble de documents expliquant sa politique en matière d'élargissement de l'UE et comprenant une Communication sur l'élargissement qui définit la marche à suivre et fait le point sur la situation dans les pays candidats et les candidats potentiels), où la Convention d'Istanbul était la deuxième convention du Conseil de l'Europe la plus citée, avec des références à celle-ci dans presque tous les rapports nationaux.
- Les conclusions du Conseil de l'UE sur le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024, ainsi que le plan d'action de l'UE en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (GAP) III pour l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'UE (2021-2025), tous deux adoptés en novembre 2020, font référence à la Convention d'Istanbul et à la nécessité de s'associer au Conseil de l'Europe pour garantir le respect universel des obligations de prévention et de traitement de la violence à l'égard des femmes et des filles découlant des instruments internationaux, y compris la Convention d'Istanbul.

1.2. Assurer l'appropriation par les États membres de la Stratégie et des processus et activités connexes

20. Comme les années précédentes, des **événements de haut niveau ont été organisés en 2020 par le secteur de l'égalité entre les femmes et les hommes ou d'autres parties de l'Organisation**, ce qui a permis des échanges et des discussions utiles sur les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes ; ces événements sont mentionnés dans d'autres parties de ce rapport concernant les activités propres du GEC et celles menées en coopération avec des partenaires, ainsi que d'autres initiatives du Conseil de l'Europe - voir les paragraphes 10 et 66 en particulier, et l'annexe 3 pour un aperçu des activités menées par les différents secteurs de l'Organisation. La planification et la conception des projets de coopération impliquent aussi régulièrement des réunions avec des décideurs politiques de haut niveau, en plus des différents organismes directement concernés par les projets (ministères, institutions de formation pour la police et la justice, organismes chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes, ONG, etc.), voir paragraphes 14-18.

21. Des **outils et publications pratiques, du matériel de visibilité et de promotion sur les normes du Conseil de l'Europe et leur mise en œuvre** ont été préparés et largement diffusés dans les États membres et auprès d'autres parties prenantes lors d'événements nationaux, régionaux ou mondiaux. Ces publications sont très demandées par les États membres et les partenaires internes/externes et sont considérées comme des outils très utiles pour suivre les progrès et le respect des critères et des normes dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. Une liste complète des publications 2020 est incluse dans l'annexe 2 du présent rapport.

22. La mise à jour régulière du **site web sur l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que le nombre croissant de traductions des normes du Conseil de l'Europe**, ont contribué à accroître la visibilité tant des normes que des activités auprès des États membres, des experts et du grand public. Comme indiqué précédemment, des efforts particuliers ont été déployés en 2020 pour promouvoir la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme (qui est désormais disponible dans plus de 25 langues) et les projets de coopération gérés par la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes sont fortement axés sur la promotion et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

Contribution des États membres à la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes

23. La GEC compile chaque année une liste d'activités et de mesures nationales en vue de la réalisation des six objectifs de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 (voir annexe 1). Cet ensemble de travaux développés au niveau des États membres alimente et contribue également à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Pour ce rapport 2020, 39 pays ont répondu à un questionnaire visant à aider à rendre compte des développements nationaux par rapport aux différents objectifs stratégiques et autres aspects pertinents.

24. Les activités de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes menées par les États membres en 2020 sont souvent explicitement liées aux normes et outils du Conseil de l'Europe, ou les reflètent :

- **Concernant en particulier la mise en œuvre ou l'alignement sur les dispositions de la Convention d'Istanbul, des mesures législatives et politiques, y compris en relation avec la pandémie de covid-19, ont été signalées notamment par :** Andorre, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, Chypre, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, la Géorgie, l'Allemagne, la Grèce, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la République de Moldova, Monaco, le Monténégro, les Pays-Bas, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie, l'Espagne, la Suède, la Suisse, la Turquie et l'Ukraine.
- **De nombreux développements et activités rapportés, sans être explicitement liés à la mise en œuvre des normes et politiques spécifiques du Conseil de l'Europe, reflètent néanmoins - ou sont liés à - celles-ci**, par exemple lorsqu'il s'agit de combattre les stéréotypes de genre et le sexisme, de lutter contre la violence domestique et la violence des partenaires intimes à l'égard des femmes, de combattre la traite des êtres humains et de protéger les victimes, de quotas pour les femmes dans la prise de décision politique, d'initiatives de sensibilisation aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes, de s'attaquer aux inégalités persistantes entre les femmes et les hommes sur le marché du travail, y compris les conditions d'emploi et le partage inégal des soins et des tâches ménagères, entre autres.

25. Les sections suivantes donnent un aperçu des principaux types d'activités signalées pour chaque objectif, en précisant que seules les activités 2020 ont été prises en compte, et qu'il ne faut donc pas en déduire que les pays non mentionnés ne disposent pas de telles mesures. Le recueil complet des réponses (inclus dans l'annexe 1) fournit tous les détails soumis par les États membres, ce qui peut être utile comme source d'information et d'inspiration pour d'autres pays.

➤ **OS1 : Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme**

26. La grande majorité des États membres ont fait état d'activités visant à prévenir et à combattre les stéréotypes de genre et le sexisme, notamment des enquêtes, des recherches, des formations, des outils et des campagnes de sensibilisation, des initiatives législatives et politiques, entre autres. Certains États membres ont pris des mesures spécifiques en relation avec la pandémie de covid-19 en ce qui concerne les stéréotypes de genre et le sexisme, notamment dans les secteurs de l'éducation et du marché du travail, ainsi que dans la prise de décision. D'autres ont également fait état d'activités menées pour améliorer l'égalité entre les femmes et hommes parmi les femmes victimes de discriminations intersectionnelles, notamment les femmes roms*, les femmes migrantes, les femmes en situation de handicap et les femmes LGBTI.

27. Voici quelques-uns des principaux sujets abordés par les États membres dans le cadre de cet objectif :

- **Promotion de la recommandation CM/Rec(2019)1 du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre le sexisme, et des outils connexes** (Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Malte, Roumanie, République slovaque, Espagne).
- **Initiatives de sensibilisation aux stéréotypes de genre dans les écoles et/ou l'enseignement supérieur** (Andorre, Belgique, Chypre, Allemagne, Italie, Monaco, Monténégro, Norvège, Roumanie, Suède, Turquie).
- **Activités visant à promouvoir davantage de femmes et de filles dans les secteurs des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) et des TIC** : (Belgique, Estonie, Malte, Serbie, Espagne, Turquie).
- **Changements législatifs et/ou campagnes de lutte contre les discours de haine sexiste** (Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, France, Géorgie, Irlande, Malte, République de Moldova, Suisse).
- **Mesures juridiques et/ou politiques contre le harcèlement sexuel : sur le lieu de travail** (Bosnie-Herzégovine, Danemark, Allemagne, Islande, Norvège, Macédoine du Nord, Roumanie et République slovaque) ; **dans le secteur public** (Bosnie-Herzégovine, Chypre, France, Géorgie et Islande) ; et **dans l'enseignement supérieur** (Estonie, Islande, République de Moldova, République slovaque).
- **Initiatives visant à accroître le rôle des hommes et des pères dans le travail de soins et l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris le congé paternel et/ou parental** (Danemark, Estonie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Roumanie, Slovaquie, Suisse, Ukraine).
- **Actions visant à lutter contre le sexisme et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans et par les médias** (Andorre, Azerbaïdjan, Belgique, Croatie, Finlande, France, Allemagne, Géorgie, Grèce, Macédoine du Nord, Espagne, Turquie, Ukraine).

* Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

➤ **OS2 : Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**

28. Comme indiqué au paragraphe 24 ci-dessus, la plupart des États membres ont pris des mesures législatives et politiques pour mettre en œuvre la Convention d'Istanbul, y compris les recommandations du GREVIO⁶, au niveau national. En outre, la plupart des pays ont également signalé avoir pris des mesures urgentes et d'urgence pour faire face à l'impact de la pandémie de covid-19 sur les femmes victimes de violence et de violence domestique.

29. Certaines des principales mesures prises par les États membres au titre de cet objectif sont énumérées ci-dessous :

- **Mesures et campagnes de sensibilisation à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique** (Arménie, Autriche, Croatie, Espagne, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monaco, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Serbie, République slovaque, Slovénie, Suisse, Turquie, Ukraine).
- **Autres mesures visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et la violence domestique** (Andorre, Azerbaïdjan, Allemagne, Islande, Italie, Lettonie, Luxembourg, République de Moldova, République slovaque, Slovénie, Suisse, Ukraine).
- **Formation des professionnels concernés** (Andorre, Arménie, Bulgarie, Chypre, Estonie, Malte, Monténégro, Roumanie, Espagne, Turquie, Ukraine).
- **Initiatives de recherche, y compris des enquêtes et des initiatives de collecte de données** (Arménie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Espagne, Finlande, Allemagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monténégro, Norvège, Roumanie, Serbie, Turquie).
- **Mesures visant à améliorer la réponse policière et judiciaire à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique** (Arménie, Bulgarie, Croatie, France, Italie, Malte, Serbie, Slovénie, Turquie).
- **Mesures relatives à des formes spécifiques de violence à l'égard des femmes, telles que la violence sexuelle** (Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, République de Moldova, Monaco, Pays-Bas, Roumanie, République slovaque, Espagne et Ukraine) ; le **mariage forcé** (Belgique, Finlande, Slovénie et Suède) ; les **mutilations génitales féminines** (Autriche, Belgique, Suède) ; et la **cyberviolence** (Autriche, Belgique, Danemark, Slovénie).
- **Financement d'ONG pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique** (Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Lituanie, Suède, Suisse, Ukraine).
- **Mesures visant les hommes en tant qu'auteurs de violence** (France, Lettonie, Luxembourg, République de Moldova) ; et **pour prévenir la violence des hommes à l'égard des femmes** (Estonie, Pays-Bas).
- **Mesures visant à prévenir et à combattre la traite des êtres humains en tant que forme de violence à l'égard des femmes** (Azerbaïdjan, Bulgarie, Estonie, Espagne, Finlande, Allemagne, Irlande, Italie, Lettonie, Norvège, Roumanie, Ukraine).

⁶ En 2020, le GREVIO a effectué cinq visites d'évaluation et publié sept rapports nationaux (Andorre, Belgique, Italie, Malte, Pays-Bas, Serbie et Espagne), ce qui porte à 17 le nombre total de rapports nationaux. Ils peuvent être consultés [ici](#).

➤ **OS3 : Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice**

30. C'est le thème sur lequel moins de pays ont rapporté des activités et des développements (27 sur 39). Les rapports de certains États membres révèlent une certaine incompréhension à l'égard de cette question, liant les lois et procédures neutres en termes de genre à l'absence d'inégalité dans l'accès des femmes à la justice. Les travaux en cours du Conseil de l'Europe sur cette question, qui ont débuté dans le cadre de la précédente Stratégie 2014-2017, se fondent sur des recherches liant l'inégalité d'accès des femmes à la justice à des obstacles structurels et autres, ainsi qu'à l'impact des stéréotypes de genre et du sexisme dans le système judiciaire.

31. Les principales questions sur lesquelles les États membres ont fait état d'activités au titre de cet objectif en 2020 sont les suivantes :

- **Protection et assistance aux victimes de la criminalité, y compris les femmes** (Autriche, Finlande, Géorgie, Irlande, Norvège, République slovaque, Turquie).
- **Mesures visant à faciliter l'accès à la justice des femmes victimes de violences, y compris pendant la pandémie de covid-19 et les confinements qui en ont découlé** (Autriche, France, Géorgie, Allemagne, Islande, Italie, Malte, Norvège, Serbie, Espagne, Suisse, Turquie).
- **Formation de professionnels du droit (juges, procureurs) sur les questions de discrimination sexuelle et/ou de violence à l'égard des femmes** (Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, France, Allemagne, Italie, Roumanie, Espagne, Turquie, Ukraine).
- **Recherche et évaluation de la législation et des données sur la discrimination fondée sur le sexe, la violence fondée sur le sexe ou l'égalité des chances** (Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Italie, Malte).
- **Assistance juridique et/ou aide juridique gratuite dont (les/certaines) femmes peuvent bénéficier** (Azerbaïdjan, Bulgarie, Chypre, Croatie, Géorgie, Lituanie, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, République slovaque, Espagne, Turquie, Ukraine).

➤ **OS4 : Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique**

32. Les États membres ont fait état des activités et développements suivants visant à améliorer la participation des femmes à la prise de décision politique, ainsi que, plus largement, dans les secteurs public et privé :

- **Mesures visant à augmenter le nombre de femmes dans les collectivités locales** (Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, France, Géorgie, Irlande, Islande, Italie, République de Moldova, Serbie, Ukraine).
- **Mesures législatives et politiques, y compris des quotas, pour promouvoir les femmes dans la prise de décision politique** (Bosnie-Herzégovine, Danemark, Estonie, Finlande, Géorgie, Allemagne, Islande, Italie, Malte, Serbie, Ukraine).
- **Recherche et données sur la participation des femmes à la vie politique et publique** (Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Finlande, Islande, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Roumanie, République slovaque, Suède, Suisse).
- **Mesures visant à promouvoir les femmes dans les secteurs public et privé, y compris au niveau décisionnel** (Belgique, France, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Malte, Pays-Bas, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Espagne, Ukraine).
- **Mesures visant à concilier le travail et la vie familiale/privée, touchant les décideurs politiques et publics** (Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Malte, Roumanie).

- **Formations visant à promouvoir et à soutenir les femmes dans la prise de décision politique et publique** (Arménie, Azerbaïdjan, Finlande, Allemagne, République de Moldova, Pays-Bas, Roumanie, Ukraine) et **programmes de tutorat pour les femmes** (Autriche, Pays-Bas, Macédoine du Nord).
- **Mesures spécifiques destinées aux partis politiques** (Bosnie-Herzégovine, Allemagne, Italie, Pays-Bas)
- **Mesures visant à améliorer le nombre de femmes dans les conseils d'administration des entreprises publiques et/ou privées** (Autriche, Finlande, Grèce, Italie, Pays-Bas, Suisse).

➤ **OS5 : Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile**

33. Outre les mesures spécifiques prises par certains États membres concernant les impacts de la pandémie de covid-19 dans leurs politiques de migration et d'asile, les principales activités suivantes ont été signalées pour 2020 au titre de cet objectif :

- **Lois et procédures d'asile tenant compte de la dimension de genre** (Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Géorgie, Allemagne, Irlande, Italie, Lituanie, Malte, République de Moldova, Macédoine du Nord, Serbie).
- **Mesures d'intégration pour les femmes et les filles migrantes, réfugiées et/ou demandeuses d'asile, y compris l'accès à l'éducation, à la formation, au marché du travail, etc.** (Autriche, Belgique, Croatie, Chypre, Estonie, Finlande, Lituanie, Malte, Serbie).
- **Mesures relatives à l'identification, à l'orientation et à la protection des femmes et des filles migrantes en tant que victimes de la traite des êtres humains** (Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Allemagne, Italie, Lituanie, Malte, Serbie, Espagne, Ukraine).
- **Mesures contre la violence à l'égard des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile** (Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Italie, Malte, Macédoine du Nord, Serbie, Slovaquie, Espagne, Turquie).
- **Recherche sur une diversité de sujets liés aux femmes migrantes, réfugiées et/ou demandeuses d'asile, tels que la violence à l'égard des femmes, la traite des êtres humains, les niveaux d'emploi, les bonnes pratiques, etc.** (Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, France, Grèce, Italie, Lituanie, Malte).
- **Services et assistance aux femmes et filles migrantes, réfugiées et/ou demandeuses d'asile fournis par des ONG** (Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Finlande, Allemagne, Grèce, Lituanie, Pays-Bas, Serbie).
- **Formation du personnel concerné travaillant avec les femmes et les filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile** (Bulgarie, Croatie, Estonie, Finlande, Allemagne, Grèce, Italie, Serbie).

➤ **OS6 : Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures**

34. Les principales activités et évolutions en matière d'intégration de la dimension de genre signalées par les États membres sont les suivantes :

- **Mesures visant à mettre en œuvre une budgétisation sensible au genre** (Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Islande, Irlande, Italie, Macédoine du Nord, Roumanie, Serbie, Suède, Turquie, Ukraine).

- **Outils pour l'intégration de la dimension de genre, y compris le « test d'égalité entre les femmes et les hommes », l'« évaluation de l'impact sur le genre », les « listes de contrôle » et d'autres matériels** (Autriche, Finlande, Géorgie, Allemagne, Islande, Malte, Pays-Bas, Serbie, République slovaque, Ukraine).
- **Organisme de coordination de l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques** (Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Roumanie, Suède, Ukraine).
- **Recherche et collecte de données sur l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes** (Autriche, Belgique, Estonie, Grèce, Islande, Malte, République slovaque, Ukraine).
- **Formation à l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires** (Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Finlande, Géorgie, Islande, Malte, Roumanie, Serbie, Espagne, Ukraine).
- **Mesures visant à intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques sectorielles, telles que l'administration publique** (Autriche) ; **l'éducation** (Belgique, Islande) ; **la politique migratoire, la défense, le travail parlementaire** (Bosnie-Herzégovine) ; **les prestations sociales, l'enseignement des STEM et des TIC, l'emploi** (Croatie) ; **les projets éducatifs** (Estonie) ; **les collectivités locales** (Géorgie, Grèce, Islande) ; **l'agriculture** (Géorgie) ; **la politique environnementale, la politique des soins** (Allemagne) ; **la politique des retraites** (Grèce, Slovénie) ; **l'emploi** (Hongrie, Italie) ; **orientation professionnelle** (Malte) ; **politique de l'esprit d'entreprise, sécurité et défense** (République de Moldova) ; **recrutement de la police** (Macédoine du Nord) ; **migration, budget public** (Roumanie) ; **politique du lieu de travail** (République slovaque) ; **changement climatique, application de la loi** (Espagne) ; **enseignement supérieur et université** (Suède) ; **politiques de l'emploi et des entrepreneurs** (Turquie) ; **emploi, politique sociale** (Ukraine) ; **système fiscal** (Hongrie) ; **santé** (Irlande).

➤ **Défis concernant la conception et la mise en œuvre des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes au niveau national**

35. Les États membres ont fait état d'un certain nombre de défis et de difficultés à concevoir et à appliquer efficacement des politiques liées à l'égalité entre les femmes et les hommes, à commencer par les défis et les problèmes rencontrés dans le contexte de la **pandémie de covid-19** et le fait que tous les domaines de l'activité économique et sociale ont été touchés et continueront à en subir l'impact dans les mois et années à venir. Les impacts vont de l'augmentation de la violence domestique au stress économique accru des ménages en temps de crise, en passant par le lourd tribut de la crise sanitaire et économique sur l'emploi et les revenus des femmes ainsi que sur leur part prépondérante de travail non rémunéré dans nos États membres. Un des enseignements mis en avant est la nécessité de développer un système de réponse rapide pour la protection des femmes en temps de crise, y compris la nécessité d'un financement suffisant et durable pour les services de soutien aux femmes victimes de violence.

36. Les rapports sur les défis soulignent que des **obstacles à l'égalité réelle entre les hommes et les femmes** existent toujours et que le changement des modèles sociaux et culturels est un processus à long terme. Ces défis sont de nature diverse, allant de l'abandon d'un programme national spécifique pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (au lieu de cela, l'égalité entre les femmes et les hommes sera planifiée comme un principe horizontal dans les programmes de tous les ministères) ; à la difficulté de parvenir à un changement culturel et à un changement des attitudes concernant l'égalité entre les femmes et les hommes ; à l'insuffisance des ressources (aux niveaux humain, technique et financier) ; aux difficultés liées à la compréhension et à la mise en œuvre de l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans divers secteurs ; à la disponibilité limitée de données statistiques et de recherches sur lesquelles fonder des politiques efficaces d'égalité entre les femmes et les hommes.

37. Même dans les pays où il existe un large consensus social et politique sur l'importance de l'égalité entre les hommes et les femmes, le défi de maintenir cette question au premier plan des préoccupations des secteurs public et privé demeure. Les États membres soulignent que des progrès dans ce domaine ne peuvent être réalisés sans une **coopération et une coordination interinstitutionnelle** et sans l'**implication du secteur privé et de la société civile**. D'autres pays signalent les risques encourus lorsque certains **mécanismes nationaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes** se voient confier des tâches supplémentaires pour traiter d'autres inégalités, comme les droits des minorités ou des personnes LGBTIQ+, sans ressources supplémentaires. Les organismes nationaux qui promeuvent l'égalité entre les femmes et les hommes et protègent les droits des femmes ont besoin de pouvoirs et de budgets adéquats pour pouvoir remplir leur rôle important, surtout en ces temps de crise.

38. **Dans toute la région européenne, les mouvements « anti-genre » restent un défi à surmonter pour les décideurs politiques et les organisations de la société civile qui travaillent à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans un certain nombre de pays, les mentalités et les attitudes restent un obstacle majeur à l'avancement des droits des femmes et à une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans tous les aspects de la vie.** Ces mouvements tentent de ramener les sociétés à un passé où les rôles des femmes et des hommes étaient séparés dans la sphère publique et privée. Nous observons également comment la terminologie des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, qui était depuis longtemps acceptée et reconnue, devient un obstacle important à l'adoption d'autres instruments politiques et juridiques aux niveaux régional et mondial. Les interprétations erronées et la diffusion de fausses informations concernant la Convention d'Istanbul ont gravement affecté le rythme de ratification de cet important instrument juridique. La convention s'attaque aux causes et aux impacts de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique - un objectif qui, au moment de la signature de la convention en 2011, était universel et non controversé. Le Conseil de l'Europe et ses partenaires tentent de répondre à ces récits négatifs et à la forte opposition à la Convention d'Istanbul en soulignant l'impact positif de cet instrument juridique sur la vie et les droits des femmes.

I.3. Coopération transversale et étroite avec les différents organes et institutions du Conseil de l'Europe pour assurer l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures du Conseil de l'Europe :

39. En ce qui concerne l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Conseil de l'Europe, les contacts sont maintenus par le biais de réunions intra-secretariat (l'équipe chargée de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes) et du réseau des rapporteurs pour l'égalité de genre (GER) qui dirigent les efforts visant à intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les travaux et activités spécifiques d'autres secteurs du Conseil de l'Europe, avec le soutien de leur secrétariat respectif et de la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes et les synergies sont également créées par des échanges de vues mutuels entre la Commission pour l'égalité de genre et les représentants des organes de travail et des comités lors de leurs réunions respectives.

➤ Poursuite des activités d'égalité entre les femmes et les hommes et d'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les secteurs du Conseil de l'Europe

40. En 2020, différents secteurs du Conseil de l'Europe ont poursuivi leurs activités liées à l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes ; la description de certaines de ces activités est présentée ci-dessous.

41. Le **Groupe Pompidou** a commencé à rédiger un manuel sur la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans différents domaines de la politique en matière de drogues, tels que la prévention, le traitement, l'application de la loi et la justice pénale dans 11 pays. Le manuel en préparation sur les défis liés à la drogue auxquels sont confrontés les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées inclura une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes et le Groupe Pompidou a continué à se pencher sur la question des femmes toxicomanes victimes de violence qui sont notamment confrontées à des difficultés d'accès aux refuges.

42. Le **secteur du droit pénal** a organisé une conférence sur « Le rôle de la police dans une société démocratique » avec une session sur « Le rôle et la place des femmes dans les forces de police en Europe » en octobre 2020.

43. Le **comité de bioéthique** a produit son premier rapport d'experts sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes, intitulé « Les droits de l'homme en biomédecine : Introduction d'une perspective de genre », qui a été présenté lors de la réunion plénière du comité en novembre.

44. Dans le domaine de la **traite des êtres humains**, le nombre croissant d'activités de coopération dans différents pays a permis d'accorder une attention accrue aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en ce qui concerne les femmes et les jeunes filles victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

45. **Eurimages**, le fonds de soutien culturel du Conseil de l'Europe a renouvelé son engagement en faveur de l'égalité des genres en adoptant sa troisième stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'industrie cinématographique européenne en 2021-2023. Cela reflète l'engagement continu du fonds à traiter le problème de la sous-représentation des femmes dans le cinéma et à promouvoir leur participation devant et derrière la caméra.

46. Les questions d'égalité entre les femmes et les hommes ont été intégrées dans les programmes de coopération menés en Géorgie et en Ukraine par le secteur **Élections et société civile** et une nouvelle boîte à outils du Conseil de l'Europe sur la participation des jeunes femmes et des filles issues de groupes défavorisés aux processus de décision politique et publique au niveau local (en anglais) a été publiée. De nouvelles données sur le site web d'ELECDATA concernant le pourcentage de femmes parlementaires, montrent qu'il y a eu une légère évolution, de 26% de femmes en 2016 à 30% en décembre 2020. Cet outil de données interactif sera régulièrement mis à jour.

47. Le secteur des **Roms et des Gens du voyage** a adopté un nouveau plan d'action stratégique pour l'inclusion des Roms (en anglais), incluant une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes. Deux réunions du dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage ont eu lieu, au cours desquelles les questions d'égalité entre les femmes et les hommes ont été incluses. Des femmes roms LGBTI ont participé pour la première fois à la réunion d'octobre 2020. Des données ont également été collectées sur l'impact de la crise du covid-19 sur les Roms en général et les femmes roms en particulier. Une boîte à outils a été préparée, qui comprend des moyens d'aborder ces questions.

48. En ce qui concerne le **sport**, l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) a géré le projet « TOUS ENSEMBLE : Vers une parité des genres dans le sport » en 2019-2020, y compris la collecte de données sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport dans une vingtaine de pays, montrant de graves lacunes dans les domaines du leadership, de l'entraînement, de la participation, de la violence fondée sur le genre et des médias/communication. L'APES soutient désormais les États membres et les organisations partenaires qui élaborent des stratégies d'égalité entre les femmes et les hommes sur la base des évaluations « TOUS ENSEMBLE » et prépare la prochaine campagne de collecte de données qui sera menée en 2022. Tous les résultats sont en ligne, ainsi qu'un tableau de bord, un rapport analytique, des brochures par pays, ainsi qu'une boîte à outils sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport et une bibliothèque en ligne rassemblant des ressources sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport.

49. Le **Service de la jeunesse** a publié l'édition révisée du manuel « Gender Matters » et un nouveau site web consacré aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes a été créé. Le Comité de programmation pour la jeunesse a révisé les critères pour les sessions d'étude afin de mieux prendre en compte la contribution effective des activités des Centres européens de la jeunesse à l'égalité entre les femmes et les hommes et le Fonds européen pour la jeunesse a alloué 650 000 euros à 47 projets d'ONG de jeunesse qui abordent la question de l'égalité entre les femmes et les hommes en 2020.

50. Dans le domaine de l'**éducation**, le volume 2020 du Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer contient un contenu sensible au genre, résultat d'une approche ciblée. Dans le cadre d'activités de coopération et de renforcement des capacités en Turquie, des livres d'histoires pour les écoles maternelles et les premières et deuxième classes élémentaires ont été élaborés et révisés en tenant compte de la dimension de genre. Les questions d'égalité entre les hommes et les femmes sont intégrées dans un projet de **Renforcer les capacités pour une éducation intégratrice au Kosovo***, qui comprend une analyse intersectionnelle de genre dans l'enseignement pré-universitaire. Cette analyse a révélé que même s'il y a davantage de femmes et de filles ayant des besoins éducatifs spéciaux, elles sont moins présentes dans les écoles.

51. Les comités de la **Direction européenne de la qualité du médicament** ont redoublé d'efforts pour inclure une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs travaux, notamment en prenant davantage conscience de la nécessité d'une dimension de genre dans le domaine de la transplantation d'organes, de tissus et de cellules. Le bulletin d'information « Transplant 2020 » a suivi la pratique des années précédentes en incluant certaines données ventilées par sexe, tant pour les donneurs que pour les receveurs d'organes. Un groupe spécialisé prépare actuellement un document scientifique analysant les données ventilées par sexe des 71 pays déclarants et interprétant leur pertinence.

52. Le **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** a adopté un rapport sur la lutte contre la violence sexiste à l'égard des femmes en politique au niveau local et régional en décembre 2020. Un guide sur la prévention et la lutte contre le sexisme au niveau local en Ukraine a été publié, et un cours en ligne pour les autorités locales sur « l'intégration du genre au niveau local » a été développé.

53. Le **Bureau de la Direction générale des programmes (ODGP)** a continué à mettre en place des mécanismes de soutien pour assurer une intégration adéquate des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités de coopération du Conseil de l'Europe. Il a notamment mis en place un réseau de points focaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe et organisé des sessions de formation décentralisées dans deux de ces bureaux.

➤ **Activités spécifiques d'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes par la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes**

54. En 2020, la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes (GED) a été particulièrement active en participant aux travaux du **Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI)** et de ses groupes de travail subordonnés, ainsi qu'aux travaux du **Comité directeur pour la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)**, nouvellement créé, et de son Comité d'experts subordonné sur la lutte contre les discours de haine. Des représentants de la GED ont participé à toutes les réunions du CAHAI et du CDADI et de leurs organes subordonnés, contribuant à différents documents et discussions, afin d'assurer l'intégration d'une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'antidiscrimination, de l'intégration interculturelle et du discours de haine.

55. Une **contribution politique supplémentaire** a été apportée aux documents et instruments de différents secteurs, notamment la Charte sociale, la migration et les droits de l'enfant.

56. Un soutien a également été apporté par la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'organisation de **formations sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour le personnel du Conseil de l'Europe** par la Direction des ressources humaines, bien que peu de sessions de formation aient été organisées en 2020, en raison de la covid-19. En outre, la GED a contribué aux travaux d'intégration de la dimension de genre menés par le **Bureau de la Direction générale des programmes**, notamment la mise en place d'un réseau de points focaux pour l'égalité de genre dans les bureaux nationaux du Conseil de l'Europe et l'organisation de sessions de formation décentralisées dans deux de ces bureaux (voir paragraphe 53 ci-dessus).

57. Une **formation de deux jours a été organisée pour les rapporteurs pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GER)** en novembre 2020. Le cours de formation, qui s'est déroulé en ligne, a été adapté aux besoins des participants en termes de connaissances et de domaines politiques et a été très apprécié par les GER.

58. Deux réunions de l'**équipe interne chargée de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (GMT)** ont été organisées en 2020. Ces réunions ont permis d'échanger des informations sur les activités en cours des différents secteurs du Conseil de l'Europe en matière d'égalité de genre et d'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes, et d'établir des liens entre les différents domaines. Les réunions du GMT ont été très bien suivies et ont permis des discussions riches sur une variété de questions. En 2020, en outre, des présentations d'experts thématiques ont été proposées aux membres du GMT sur « Comprendre les mouvements anti-égalité de genre en Europe » (février 2020) et sur « Les droits de l'homme dans la biomédecine : Intégrer une perspective d'égalité de genre » (novembre 2020). Ces deux discussions thématiques ont suscité une attention significative.

59. La Division de l'égalité entre les femmes et les hommes a également poursuivi ses efforts de **sensibilisation interne** à l'égalité de genre et aux droits des femmes, notamment autour de la Journée internationale des femmes et des 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le genre.

60. Ces activités ont contribué au développement d'une culture institutionnelle propice à l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'égalité entre les femmes et les hommes dans les secteurs clés du Conseil de l'Europe

61. Il est encourageant de continuer à voir des **femmes élues à des postes de haut niveau au Conseil de l'Europe, et certaines pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation**, comme ce fut le cas pour le Greffier de la Cour européenne des droits de l'homme en novembre 2020, en plus de la deuxième femme Secrétaire Générale de l'Organisation (élue en 2019) et de la première femme Commissaire aux droits de l'homme, élue en 2018. Les chiffres de 2020 montrent que le nombre total de femmes membres de l'Assemblée parlementaire représentait 36 % des membres, soit seulement 2 % de plus qu'en 2019, même si ce pourcentage est supérieur à celui des femmes parlementaires des États membres du Conseil de l'Europe. Les efforts en faveur de l'équilibre entre les femmes et les hommes contribuent à la réalisation de l'OS4 : « Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique », tout en contribuant à la crédibilité de l'action de l'Organisation en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

62. Le Conseil de l'Europe procède actuellement à une réforme de sa stratégie en matière de ressources humaines (la « Stratégie des ressources humaines du Conseil de l'Europe 2019-2023 »), qui comprend une révision du Cadre réglementaire pour la gestion du personnel afin que les objectifs actuels en matière d'égalité des chances soient fixés à un niveau plus ambitieux, conformément aux meilleures pratiques et complétés par des mécanismes d'application.

63. L'égalité entre les femmes et les hommes a continué à figurer en bonne place dans l'agenda international et les présidences successives du **Comité des Ministres** (Grèce, Allemagne) ont largement soutenu les efforts et les politiques dans ce domaine tout au long de 2020.

64. Les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes sont également régulièrement inscrits à l'ordre du jour des neuf commissions de l'**Assemblée parlementaire**, y compris la commission sur l'égalité et la non-discrimination (qui dispose d'une sous-commission sur l'égalité entre les femmes et les hommes). Plusieurs initiatives importantes sur les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes ont été prises en 2020, notamment :

- Résolution 2323 sur « Action concertée contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants », dans laquelle l'APCE souligne que la traite des êtres humains touche de manière disproportionnée les femmes et les filles, qui représentent la grande majorité des victimes, et demande qu'une perspective de genre soit appliquée dans l'analyse des phénomènes de traite et dans la conception et la mise en œuvre d'actions et de politiques visant à prévenir et à combattre ce fléau ;
- La résolution 2331 « Autonomiser les femmes : promouvoir l'accès à la contraception en Europe », qui établit que les politiques de réponse à la pandémie doivent tenir compte des aspects sexospécifiques de la crise, et que la santé et les droits sexuels et reproductifs doivent être prioritaires et des ressources adéquates doivent être allouées ;

- La résolution 2339, intitulée « Défense des droits de l'homme en temps de crise et de pandémie : genre, égalité et non-discrimination », appelle *notamment* à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et de la Charte sociale européenne (révisée), ainsi qu'à l'adoption de mesures spécifiques par les parlements nationaux, les partis politiques et leurs dirigeants, notamment pour intégrer les questions d'égalité dans les travaux qu'ils entreprennent en réponse à la pandémie de covid-19 ;
- La résolution 2351 sur « La dimension de genre de la politique étrangère », dans laquelle l'Assemblée a appelé les dirigeants politiques à prendre une position forte pour protéger et promouvoir les droits des femmes aux niveaux national et international, et à soutenir une approche de la politique étrangère fondée sur le genre et inclusive, et a encouragé les organisations internationales à promouvoir la participation des femmes aux postes de direction, à intégrer la dimension de genre dans toutes leurs activités et à organiser des formations sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre le sexisme.
- En décembre 2020, le président de la GEC a été invité à une réunion du Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence, organisée par la commission de l'égalité et de la non-discrimination, où il est intervenu lors d'une audition sur les « bonnes pratiques mises en œuvre lors de la 2^e vague de covid-19 pour lutter contre la violence envers les femmes ».

65. Le Bureau de la **Commissaire aux droits de l'homme** du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović, a publié trois rapports trimestriels sur ses activités 2020, reflétant le travail de la Commissaire sur les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, l'un de ses principaux thèmes prioritaires. Il s'agit notamment de promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, ainsi que de combattre les idées fausses autour de la Convention. Le Bureau de la Commissaire met également l'accent sur la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes, y compris l'accès à un avortement sûr et légal, ainsi que sur la nécessité de lutter contre le sexisme et le discours de haine sexiste, qui sont à l'origine de la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre. En février 2020, la Commissaire a publié sa première soumission au Comité des Ministres dans le cadre de la supervision de l'exécution de trois arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans des affaires contre la Pologne concernant l'accès à l'avortement. En août 2020, elle a présenté une autre soumission au Comité des Ministres dans le cadre de la supervision de l'exécution d'un arrêt de 2017 de la Cour européenne des droits de l'homme contre la Roumanie concernant le manquement des autorités à protéger la requérante contre la violence domestique et leur attitude discriminatoire envers la requérante en tant que femme.

I.4. Partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales, la société civile et d'autres parties prenantes.

66. Le Conseil de l'Europe continue à entretenir des partenariats stratégiques permanents avec des organisations régionales et internationales telles que : l'Union européenne - la Commission européenne et son Comité consultatif sur l'égalité entre les femmes et les hommes, le Parlement européen, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) ; les Nations Unies - en particulier ONU Femmes, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Conseil des droits de l'homme ; l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation des États américains (OEA) ; le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet) ; l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ; les réseaux d'organisations de femmes (Lobby européen des femmes, Women Against Violence Europe Network) ; d'autres ONG internationales, le secteur privé, les instituts de recherche et de réflexion. Dans ce contexte, le-la président-e ou les membres de la GEC ou de son Bureau, ainsi que la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes, apportent régulièrement leur contribution aux travaux des partenaires, notamment en participant à des événements.

67. Les représentant-e-s du Conseil de l'Europe/membres de la GEC ont organisé, participé et contribué aux événements suivants, qui ont fourni de nouvelles occasions de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que les normes pertinentes du Conseil de l'Europe :

- Conférence organisée pendant la session de l'Assemblée parlementaire en coopération avec l'ONG internationale SOROPTIMIST (Strasbourg, janvier 2020).
- Réunion avec une délégation du Maroc (Strasbourg, février 2020).
- Réunions avec la FIFA (en ligne, mars et avril 2020).
- Réunion avec des représentants de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, (Strasbourg, avril 2020).
- 5^e conférence internationale sur les hommes et l'égalité des chances : « *Men who care* » (en ligne, Tallinn, septembre 2020).
- Réunion avec les nouveaux membres du conseil d'administration de la FRA élus par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe (Philippe Boillat et Lawrence Early), (Strasbourg, septembre 2020).
- Événement organisé par le Centre Nord-Sud sur le thème « Promouvoir la diversité et l'égalité » (en ligne, octobre 2020).
- Conférence sur « Le rôle de la police dans une société démocratique » organisée par le Conseil de l'Europe (en ligne, octobre 2020).
- Réunion du comité consultatif de la Commission européenne sur l'égalité des chances (en ligne, octobre 2020).
- Échange avec la commission de la culture du Parlement européen sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur des médias (octobre 2020).
- Séminaire de haut niveau en ligne sur le thème « Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes : Le rôle et la situation des mécanismes institutionnels dans le cadre du covid-19 » (en ligne, octobre 2020).
- 9^e réunion du dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des gens du voyage (en ligne, octobre 2020).
- Webinaire du Conseil de l'Europe sur la cyberviolence à l'égard des femmes, organisé par le secrétariat de la Convention sur la cybercriminalité (en ligne, novembre 2020).
- Visite d'étude des femmes roms et des gens du voyage pour apprendre à connaître, comprendre et utiliser les instruments et mécanismes du Conseil de l'Europe (en ligne, décembre 2020).
- Échange avec le Réseau de l'APCE pour le droit des femmes de vivre sans violence (en ligne, décembre 2020).

Annexe 1 - Activités et mesures dans les États membres en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 du Conseil de l'Europe.

En raison de la longueur de cette annexe compilant les contributions des États membres, elle ne peut être jointe au présent rapport. Elle peut néanmoins être consultée sur la page suivante du site de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes : <https://www.coe.int/en/web/genderequality/gender-equality-strategy>.

Annexe 2 - Liste des normes, publications et autres outils pratiques produits en 2020⁷

Égalité entre les femmes et les hommes

Fiche d'information sur les normes du Conseil de l'Europe relatives à l'égalité de genre et aux droits des femmes

Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme

Brochure relative à la campagne du Conseil de l'Europe « Sexisme : Vois-le, Dis-le, Stoppons-le ! »

La mise à jour de la vidéo et de la page⁸ d'action du Conseil de l'Europe pour aider le grand public à identifier les actes de sexisme et à s'y opposer s'est poursuivie tout au long de 2020, avec de nouvelles traductions des outils.

Égalité entre les femmes et les hommes et médias - Rapport analytique des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2013)1 sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias (données 2019).

Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Infographie sur les quatre piliers de la Convention d'Istanbul et sa brochure

Infographie sur les « Mythes et faits concernant la Convention d'Istanbul » et brochure explicative

Avancer vers la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul : bonnes pratiques des États parties

Guide des médias pour l'élaboration de normes d'autorégulation visant à rendre compte des cas de violence à l'égard des femmes et de violence domestique

Recherche sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, y compris dans les situations de désavantage social, dans la Fédération de Russie

Normes et méthodologies d'évaluation des risques pour diverses parties prenantes en Ukraine : Prochaines étapes de la mise en œuvre des normes internationales visant à garantir la sécurité des victimes de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique

Considérations des tribunaux sur la délivrance d'ordonnances d'interdiction ou de protection dans les cas de violence domestique : Normes internationales et aperçu de la pratique nationale ukrainienne

Normes et méthodologies d'évaluation des risques pour diverses parties prenantes en Ukraine

Infographie : « Changements nécessaires dans le système ukrainien d'assistance aux victimes de violence à l'égard des femmes et de violence domestique » et sa brochure explicative

Administration de la justice sur les crimes de violence sexuelle contre les femmes en Géorgie

Assurer l'égalité d'accès des femmes à la justice

Liste de contrôle pour l'intégration de la dimension de genre dans les programmes d'études des facultés de droit

Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique

Parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique dans la Fédération de Russie. Meilleure pratique européenne

⁷ Tous ces documents peuvent être consultés sur le site web de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'adresse suivante : <https://www.coe.int/fr/web/genderequality>

⁸ Pour la page web, voir <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-channel/stop-sexism> ; pour le clip vidéo, voir également <https://vimeo.com/356636533>.

Annexe 3 - Aperçu des activités en 2020

Tableau indicatif des activités en cours et proposées			
Objectif stratégique n° 1 : prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme			
Activités	Instance	Calendrier	Situation actuelle
1. Préparer une fiche d'information reprenant les principaux éléments de la Recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme, notamment la définition du sexisme	DE + GEC	2019-2020	Achevé
2. Suivre la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2013) sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias dans les Etats membres	DE + GEC + CDMSI	2018-2020	Achevé
3. Mettre à jour la compilation des bonnes pratiques dans les États membres sur les médias et l'image des femmes	DE + GEC	2019-2023	
4. Préparer une fiche d'information sur des parlements sans sexisme ni harcèlement sexuel	APCE	2019-2020	Achevé
5. Contribuer au travail du Conseil de l'Europe en matière de gouvernance de l'internet et d'intelligence artificielle du point de vue de l'égalité des genres	DE+ secteurs pertinents	2018-2023	En cours
6. Publication de la deuxième édition du manuel « Questions de genre », un manuel sur la violence fondée sur le genre et son impact sur les jeunes	Jeunesse	2020	Achevé
7. Préparation d'une version révisée de Repère juniors – un manuel pour l'éducation aux droits de l'homme pour les enfants	Jeunesse	2018-2020	En cours
8. Rapport « Lutter contre le sexisme à l'égard des femmes en politique au niveau local et régional »(suivi d'un outil pratique à l'intention des femmes candidates aux élections)	Congrès	2019-2020	Achevé
9. Mapping des réponses aux discours de haine en République de Moldova, en Ukraine, en Arménie et en Géorgie, y compris les réponses aux discours de haine sexistes et aux discours de haine intersectionnels.	Inclusion & Anti-discrimination	2020-2021	En cours
10. Webinaires sur la lutte contre la discrimination affectant les Roms, les LGBTI et les personnes handicapées incluant des contenus liés à la discrimination intersectionnelle, et donc à la situation des femmes	Inclusion & Anti-discrimination	2020	Achevé
11. Atelier sur la conception d'un enseignement en langues minoritaires sensible aux questions de genre et à la diversité en Ukraine	Inclusion & Anti-discrimination	2019-2020	Achevé
12. Préparation d'une boîte à outils sur la promotion de l'égalité du genre dans le travail de jeunesse	Jeunesse	2019-2020	En préparation

13. Session d'études <i>Feminists of the world, unite!</i> – en coopération avec International Falcon Movement – Socialist Educational International	Jeunesse	Mars 2020	Achevé
14. Publication d'une boîte à outils sur l'égalité dans le travail de jeunesse	Jeunesse	2020-2021	En cours
15. Traduction en 10 langues de la déclaration de Lanzarote aux États membres sur les enfants pendant Covid et des avis de Lanzarote sur les sextos et le grooming (3 langues)	C-PROC avec DGII (EndOCSEA@Europe)	Avril 2020	Achevé
16. Entretien avec CyberEast : Sur le déséquilibre entre les sexes dans le domaine de la cybercriminalité et de la cybersécurité et le travail du CERT-GOV-MD en Moldavie	C-PROC (CyberEast)	Juillet 2020	Achevé
Objectif stratégique n° 2 : prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique			
Activités	Instance	Calendrier	Situation actuelle
1. Événements/activités de promotion de la signature, de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, ainsi que la sensibilisation de la Convention dans les États membres et non membres, organisations partenaires régionales et internationales	DE + GEC + VF	2018-2023	En cours
2. Arménie - directives pour les médias sur l'égalité entre les femmes et les hommes et le signalement de la violence contre les femmes et de la violence domestique.	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2020	Achevé
3. Arménie - soutien au ministère du Travail et des Affaires sociales pour le projet de plan d'action national de lutte contre la violence domestique.	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2020	Achevé
4. Arménie - cours en ligne HELP sur la violence contre les femmes et la violence domestique et diverses autres formations de fonctionnaires.	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2018-2021	Achevé et en cours
5. Géorgie - finalisation d'un manuel sur la violence sexuelle en collaboration avec l'ONU Femmes et Equality Now ; élaboration de programmes de formation et de lignes directrices ; organisation de formations à l'intention des travailleurs sociaux, des policiers, des procureurs et des juges ; diverses activités de sensibilisation, dont une vidéo sur le processus de ratification de la Convention d'Istanbul ; étude de recherche sur l'administration de la justice dans les affaires de violence domestique.	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2020-2022	En cours
6. Géorgie - cours en ligne HELP sur la violence contre les femmes et la violence domestique et diverses formations de fonctionnaires et d'ONG.	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2018-2022	Achevé et en cours

7. Géorgie - étude de recherche sur « l'administration de la justice sur les crimes de violence sexuelle contre les femmes en Géorgie ».	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2019-2020	Achevé
8. Kosovo*- conférence sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de sensibilisation à la violence à l'égard des femmes.	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	Octobre 2020	Achevé
9. République de Moldaova - finalisation du projet « Activités de sensibilisation à la Convention d'Istanbul à la République de Moldavie » dans le cadre de la ratification de la Convention d'Istanbul.	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2020 - juin 2021	En cours
10. Fédération de Russie - recherche sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et conférence sur la coopération inter agences : modèles de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes au niveau régional.	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2020	Achevé
11. Turquie - lancement officiel du projet conjoint « Promouvoir une réponse institutionnelle globale à la violence contre les femmes en Turquie ».	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2019-2022	En cours
12. Ukraine - conférence sur Sensibilisation en œuvre de la Convention d'Istanbul.	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	Juillet 2020	Achevé
13. Ukraine - table ronde sur la coordination multi-agences/la collecte de données, conformément à la Convention d'Istanbul	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	Juillet 2020	Achevé
14. Ukraine - table ronde sur l'égalité de genre et les médias, conformément à la Convention d'Istanbul	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	Juillet 2020	Achevé
15. Ukraine - recherche sur l'identification des risques multi-agences, « Normes et méthodologies d'évaluation des risques pour diverses parties prenantes en Ukraine: prochaines étapes de la mise en œuvre des normes internationales pour garantir la sécurité des victimes de violence à l'égard des femmes et de violence domestique ».	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	Juillet 2020	Achevé
16. Ukraine - élaboration d'une boîte à outils , comprenant quatre publications spécifiques à l'Ukraine commandées dans le cadre du projet de pilotage de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul; sept documents clés du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la violence à l'égard des femmes; huit documents essentiels du Conseil de l'Europe sur la Convention d'Istanbul; et six guides sur des articles spécifiques de la Convention d'Istanbul	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	Novembre 2020	Achevé

17. Ukraine - rapport sur l'utilisation des ordonnances de protection.	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	Novembre 2020	Achevé
18. Ukraine - orientations sur le signalement des cas de violence contre les femmes: « Conseils aux médias pour l'élaboration de normes d'autorégulation pour signaler les cas de violence à l'égard des femmes et de violence domestique, sur la base des normes du Conseil de l'Europe »	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	Novembre 2020	Achevé
19. Ukraine - Conseils de la police sur le traitement des cas de violence contre les femmes: Combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique: un guide pratique pour les agents de police en Ukraine	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	Novembre 2020	Achevé
20. Ukraine - élaboration de matériels de sensibilisation, y compris des infographies: « Mythes et faits sur la Convention d'Istanbul » et une brochure explicative; Infographie: « Changements nécessaires au système ukrainien d'assistance aux victimes de violence à l'égard des femmes et de violence domestique » et une brochure explicative; Vidéo: Mythes et faits sur la Convention d'Istanbul ; Vidéo: les actions de l'Ukraine dans le cadre des 16 jours d'activisme contre la violence sexiste ; Carte interactive des événements/activités nationaux et régionaux dans le cadre des 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre 2020. En outre, des traductions de documents de sensibilisation du Conseil de l'Europe précédemment produits.	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2020	Achevé
21. Ukraine : Conférence de clôture de haut niveau sur « La Convention d'Istanbul : un outil pour progresser dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en Ukraine ».	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	Décembre 2020	Achevé
22. Azerbaïdjan (PGGII) - lancement du projet "Sensibilisation à la Convention d'Istanbul et à d'autres normes d'égalité entre les femmes et les hommes en Azerbaïdjan	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération	Juillet 2020 - décembre 2021	En cours
23. Préparation et adoption du rapport de l'Assemblée sur " La Convention d'Istanbul sur la violence à l'égard des femmes: réalisation et défis "	APCE	2018-2020	Achevé
24. Révision et publication du Manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention d'Istanbul	APCE	2019-2020	Achevé
25. Préparation d'un rapport sur « Renforcer la lutte contre les crimes dits d' « honneur » »	APCE	2020-2021	En cours

26. Préparation d'un rapport sur « Faire cesser le harcèlement des femmes et des hommes militant pour le droit à l'avortement »	APCE	2020-2021	En cours
27. Publication de la 2 ^{ème} édition du manuel Questions de Genre sur la violence fondée sur le genre affectant les jeunes	Jeunesse	2020	Achévé
28. Site Internet <u>Questions de Genre</u>	Jeunesse	2020	Achévé
29. L'avis n° 15 (2020) du CCPE sur "Le rôle des procureurs dans les situations d'urgence, notamment face à une pandémie" mentionne la nécessité de déployer des efforts particuliers pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans le contexte de la pandémie COVID-19.	CCPE	Novembre 2020	En cours
30. Étude préliminaire pour la cartographie de base de l'OCSEA dans les États membres du Conseil de l'Europe et pour l'examen comparatif des mécanismes internationaux de prévention et de lutte contre l'OCSEA	C-PROC avec DG2 (EndOCSEA@Europe)	Juillet 2019 - juillet 2020	Achévé
31. Étude préliminaire pour l'analyse des lacunes concernant la législation, la politique et les procédures relatives à l'OCSEA en Arménie, en Ukraine et en Azerbaïdjan	C-PROC avec DG2 (EndOCSEA@Europe)	Septembre 2019 – mai 2021	En cours
32. Conférence internationale conjointe Eurojust/Conseil de l'Europe sur les enquêtes sur Internet : Web noir et abus d'enfants en ligne, La Haye, Pays-Bas	C-PROC avec DG2 (EndOCSEA@Europe)	Février 2020	Achévé
33. Étude préliminaire sur l'analyse des stratégies et du matériel de formation de l'OCSEA pour les agents de la force publique en Arménie, en Azerbaïdjan, en République de Moldavie et en Ukraine et finalisation du module de formation sur l'OCSEA	C-PROC (iPROCEEDS-2)	Mai 2020	Achévé
34. Conférence de l'ENOC - Sensibilisation des médiateurs pour enfants, Belfast, Irlande	C-PROC avec DGII (EndOCSEA@Europe)	Juin 2020	Achévé
35. Lancement de la cartographie de base des réponses des États membres et publication de l'examen comparatif des mécanismes d'action collective pour prévenir et combattre l'OCSEA	DG1, C-PROC (CyberEast)	Juin 2020	Achévé
36. Conférence Octopus 2019, atelier "Exploitation et abus sexuels d'enfants en ligne : cartographie des réponses"	C-PROC avec DGII (EndOCSEA@Europe)	Juillet - août 2020	Achévé
37. Documents relatifs à l'application de la loi sur l'abus et l'exploitation sexuels des enfants en ligne Examens pour l'Arménie, l'Ukraine et l'Azerbaïdjan	C-PROC (CyberEast)	Juillet – septembre 2020	Achévé
38. Exploitation et abus sexuels d'enfants en ligne en période de pandémie COVID-19	C-PROC avec DG2 (EndOCSEA@Europe)	Juillet – septembre 2020	Achévé

39. Débriefings des réunions de la commission de Lanzarote	C-PROC avec DG2 (EndOCSEA@Europe)	Juillet - septembre 2020	Achève
40. Webinaire : Introduction à la cyberviolence	C-PROC (iPROCEEDS-2)	Octobre 2020	Achève
41. Traduction et partage avec les homologues des rapports/examens sur le matériel de formation des forces de l'ordre sur l'OCSEA pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et l'Ukraine	C-PROC (CyberEast)	Octobre 2020	Achève
42. Préparation et publication des profils juridiques du pays sur le renforcement des capacités des autorités de justice pénale en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne	C-PROC (Octopus)	Novembre 2020 - février 2021	En cours
43. Organisation (y compris la préparation) des ateliers sur la législation et la formation judiciaire pour les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sur le renforcement des capacités des autorités de justice pénale en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne	C-PROC (Octopus)	Novembre 2020 - septembre 2021	En cours
44. Cours de formation en ligne pour le secteur judiciaire en Turquie sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne	C-PROC (iPROCEEDS-2)	Octobre 2020	Achève
45. Formation en ligne sur la cyberviolence contre les femmes dans le but d'inciter les pays du PAE à ratifier la Convention d'Istanbul.	C-PROC (CyberEast)	Octobre 2020	Achève
46. Quatre subventions pour des projets de sensibilisation à l'OCSEA et à la convention de Lanzarote ont été conclues (République de Moldova, Monténégro, Serbie, Ukraine)	C-PROC avec DGII (EndOCSEA@Europe)	Juillet – septembre 2020	Achève
47. Amélioration du module de formation pilote de l'OCSEA pour les forces de l'ordre et le système judiciaire avec des plans de cours en vue de la formation des formateurs et des meilleures pratiques – plans de cours et questionnaires élaborés	C-PROC (IPORCEEDS-2)	Octobre 2020	Achève
48. EEA/Norway Grants: conseils d'experts et participation active à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes et de conférences EEE/NG en Bulgarie, en Roumanie, en République tchèque, en Slovaquie et en Lituanie (2/an par pays); et réunions et conférences du réseau SYNERGY contre la violence sexiste et domestique (16 pays de l'UE) (2-3/an)	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2018-2023	En cours

Objectif stratégique n° 3 : garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice			
Activités	Instance	Calendrier	Situation actuelle
1. Tenir à jour la compilation de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes (préparées par l'Unité Égalité de genre)	DE	2018-2023	En cours
2. Réaliser des activités comme des travaux de recherche et des échanges de bonnes pratiques, en vue de lutter contre les formes multiples et croisées de discrimination auxquelles les femmes sont confrontées dans leur accès à la justice.	DE + autres secteurs	2018-2023	En cours
3. Développer et mettre en œuvre un programme de mentorat pour les professionnels du droit sur l'accès des femmes à la justice -deux générations (PGG II WAJ)	Unité renforcement des capacités et projets de coopération	Octobre 2019 Décembre 2021	En cours
4. Développement d'une liste de contrôle pour l'intégration de la dimension de genre dans les programmes des écoles de droit et de son outil interactif en anglais et dans toutes les langues des pays du Partenariat oriental (PGG II WAJ).	Unité renforcement des capacités et projets de coopération	2020	Achevé
5. Réunion d'un groupe régional avec les directeurs de six écoles de droit des pays du PGG pour présenter une liste de contrôle sur la manière d'intégrer la dimension de genre dans les programmes des écoles de droit et discuter des bonnes pratiques de la formation des formateurs sur le manuel destiné aux juges et aux procureurs garantissant l'accès des femmes à la justice.	Unité renforcement des capacités et projets de coopération	Décembre 2020	Achevé
6. Organise une table ronde et un rapport sur le cadre de mesure de l'accès des femmes à la justice dans la région du Partenariat oriental (PGG II WAJ)	Unité renforcement des capacités et projets de coopération	Avril 2020 Mars 2021	En cours
7. Azerbaïdjan (PGGII) - adaptation nationale et lancement du cours HELP sur la violence envers les femmes et les enfants avec des juges, des procureurs et des avocats.	Unité renforcement des capacités et projets de coopération	Octobre 2020 - juin 2021	En cours
8. Préparer un rapport sur « Justice et sécurité pour les femmes dans le processus de paix et de réconciliation »	APCE	2020-2021	En cours
9. Organiser des cours de formation nationaux pour les avocats de l'aide juridique sur l'accès des femmes à la justice (PGG II WAJ).	Unité renforcement des capacités et projets de coopération	2020-2021	En cours
10. Mise en œuvre du programme conjoint Conseil de l'Europe/CE sur l'accès des femmes Roms à la justice (JUSTROM3) en Bulgarie, Grèce, Italie et Roumanie	Équipe Roms et Gens du voyage	Septembre 2019 - août 2021	En cours

11. Ukraine – traduction, lancement et mise en œuvre du cours HELP sur l'accès à la justice des femmes pour les juges ukrainiens	Unité renforcement des capacités et projets de coopération	Juin – août 2020	Achevé
12. Première réunion de consultation avec des femmes activistes et de la société civile issues des communautés roms et des Gens du voyage pour l'organisation de la 8 ^e Conférence internationale des femmes roms	Équipe Roms et Gens du voyage	Septembre 2020	Achevé
13. Ukraine - lancement et mise en œuvre du cours HELP sur l'accès à la justice des femmes pour les avocats ukrainiens	Unité renforcement des capacités et projets de coopération	Octobre - décembre 2020	Achevé
14. Deuxième réunion de consultation avec des femmes activistes et de la société civile issues des communautés roms et des Gens du voyage pour l'organisation de la 8 ^e Conférence internationale des femmes roms	Équipe Roms et Gens du voyage	Décembre 2020	Achevé
Objectif stratégique n° 4 : assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique			
Activités	Instance	Calendrier	Situation actuelle
1. Poursuivre la coopération avec les secteurs pertinents du Conseil de l'Europe pour intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les processus électoraux	DE + GEC + secteurs pertinents	2018-2023	En cours
2. Fédération de Russie : Rapport analytique sur la réalisation d'une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique et séminaire de tutorat pour les femmes dirigeantes actuelles et futures.	Unité renforcement des capacités et projets de coopération	Avril 2020	Achevé
3. Préparer une étude sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les constitutions	VC	2018-2023	En cours
4. Préparation d'un rapport sur « La dimension de genre dans la politique étrangère »	APCE	2020	En cours
5. Préparation d'un rapport sur « Promouvoir la participation des femmes issues de groupes vulnérables dans la prise de décision politique et publique »	APCE	2020-2021	En cours
6. Suivi de l'application des quotas de 30% pour le sexe sous-représenté par les délégations du Congrès	Congrès	2018-2023	En cours
7. Soutien à la participation des femmes aux processus politiques et de gouvernance au niveau local, en Lituanie et en Slovaquie, dans les conseils pertinents en matière de politique, de révision de la législation, et de renforcement des capacités relatives aux principes de bonne gouvernance.	Centre d'expertise pour la bonne gouvernance	2019-2020	En cours

8. Inclusion d'indicateurs de genre dans les programmes de "Participation civile dans la prise de décision" et de « Auto-évaluation de la vulnérabilité sociale» dans le cadre d'un projet conjoint UE-Conseil de l'Europe en Grèce.	Centre d'expertise pour la bonne gouvernance	2019-2020	En cours
9. Renforcement de la participation pour les femmes dans les processus politiques et de gouvernance en Arménie et approche inclusive pour les jeunes, les groupes marginalisés et défavorisés (aussi en vue d'atteindre les objectifs de développement durable – Objectif 5 des objectifs de développement durable et l'objectif 17 du Plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes (GAP II UE).	Centre d'expertise pour la bonne gouvernance	2019-2020	En cours
10. Visite d'étude et consolidation des réseaux de femmes issues des communautés roms et des Gens du voyage – Apprendre à connaître, comprendre et utiliser les instruments et mécanismes du Conseil de l'Europe	Équipe Roms et Gens du voyage	Décembre 2020	Achévé
11. Préparation d'un outil CEPEJ visant à "Assurer la diversité dans le recrutement et la promotion des juges".	CEPEJ	2020-2021	En cours
12. Inclusion d'indicateurs sur les questions de genre s'agissant des professionnels de la justice dans les outils d'évaluation de la CEPEJ sur les systèmes judiciaires européens	CEPEJ	2018-2022	En cours
Objectif stratégique n° 5 : protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile			
Activités	Instance	Calendrier	Situation actuelle
1. Rassembler des informations et des données sur la situation des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, notamment par des échanges et en coopération avec des États membres et des organisations internationales concernées	DE + GEC	2018-2020	En cours
2. Promouvoir l'intégration d'une perspective d'égalité de genre et des droits des femmes dans les politiques et activités pertinentes du Conseil de l'Europe en matière de migration, d'intégration et d'asile	DE + secteurs pertinents	2018-2023	En cours
3. Projet <i>Youth. Together</i> sur l'inclusion sociale des jeunes réfugiés	Jeunesse	Novembre 2018 - juin 2020	Achévé
4. Formation <i>Gender Equality-Just Society</i> sur la participation des jeunes femmes dans les mouvements syndicaux en Bosnie-Herzégovine	Jeunesse	2020	Achévé

Objectif stratégique n° 6 : intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures			
Activités	Instance	Calendrier	Situation actuelle
1. Organiser et dispenser une formation à l'intention des Rapporteur-e-s sur l'égalité de genre	DE	2018 2019 2020	Achévé Achévé Achévé
2. Organiser régulièrement des échanges de vues entre les Rapporteur-e-s sur l'égalité de genre et la Commission pour l'égalité de genre	DE + GEC	2018-2023	En cours
3. Poursuivre des échanges de vues réguliers entre la GEC et d'autres secteurs du Conseil de l'Europe menant des activités relatives à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes	DE + GEC + secteurs pertinents, y compris la jeunesse	2018-2023	En cours
4. Arménie - Conseils techniques au ministère de l'éducation sur l'intégration de la perspective de genre dans les programmes et les matériels scolaires des écoles primaires et secondaires.	Unité renforcement des capacité et projets de coopération	2020-2021	En cours
5. Préparation d'un rapport sur « Autonomiser les femmes: promouvoir l'accès à la contraception en Europe »	APCE	2019-2020	Achévé
6. Préparation d'un rapport sur « Pour des règles du jeu équitables – mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes dans le monde du sport »	APCE	2020-2021	En cours
7. Préparation d'un rapport sur la « Dimension de genre et effets de la pornographie sur les droits humains »	APCE	2020-2021	En cours
8. Mise à jour régulière du site web dédié à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes les activités et travaux sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes menés par les Etats membres et les secteurs pertinents du Conseil de l'Europe	DE	2018-2023	En cours
9. Organiser des réunions régulières de l'équipe chargée de l'approche intégrée de l'égalité (GMT)	GE + GMT	2018 2019 2020	Achévé x 2 Achévé x 1 Achévé x 2
10. Prépare et disséminer des outils pour faciliter l'intégration de la dimension de genre au sein de l'Organisation et au-delà, tels que vidéos, boîte à outils et manuels	GE + secteurs pertinents, y compris la jeunesse	2018-2023	En cours
11. Le 5 ^e cycle d'évaluation du GRECO inclut une dimension de genre et, le cas échéant, des recommandations aux Pays dans ce domaine.	GRECO	2018-2023	En cours

12. Mise à jour d'une fiche d'information sur les travaux du Congrès portant sur les droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes.	Congrès	2018-2023	En cours
13. Fonds européen pour la jeunesse – l'intégration des questions d'égalité est une condition préalable pour l'octroi d'une subvention	Jeunesse	Permanent	En cours
14. Projet par le Liban sur l'identification des besoins des femmes présentant des problèmes d'usage de drogues	Groupe Pompidou MedNET	2020 2021	En cours
15. Projet par la Tunisie sur la prévention et la prise en charge parmi les adolescents	Groupe Pompidou MedNET	2020 2021	En cours
16. Projet en Egypte sur un modèle de soins pour les patients présentant un double diagnostic	Groupe Pompidou MedNET	2020-2021	En cours
17. Cours en addictologie prenant en compte la dimension de genre dans les facultés de Médecine de Tunis (Tunisie) et Rabat, Casablanca et Marrakech (Maroc)	Groupe Pompidou MedNET	2020-2021	En cours
18. Assurer la prise en compte de la dimension de genre dans le projet de recommandation du Comité des Ministres sur un cadre politique à plusieurs niveaux pour l'intégration des migrants, préparé par le Groupe de travail sur l'intégration interculturelle (GT-ADI-INT) sous l'égide du Comité directeur pour la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI).	Inclusion & Anti-discrimination	2020-2021	En cours
19. Assurer la prise en compte de la dimension de genre dans le projet de recommandation du Comité des Ministres sur une approche globale de la lutte contre le discours de haine dans le cadre des droits de l'homme, préparé par le Comité d'experts sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS)	Inclusion & Anti-discrimination	2020-2021	En cours
20. Assurer la prise en compte de la dimension de genre dans le projet de document d'orientation du Comité des Ministres sur la promotion de l'égalité et la protection contre la discrimination et la haine pendant la COVID-19 et les crises similaires (CDADI)	CDADI	2020-2021	En cours
21. Rapport sur l'impact de la COVID sur la situation des Roms en Ukraine, en particulier sur les femmes Roms	Inclusion & Anti-discrimination	2020	En cours
22. Révision / évaluation des systèmes de collecte de données désagrégées par genre, concernant les cas de discrimination, le crime de haine et le crime de discours de haine existant dans les pays du Partenariat oriental (en particulier l'Arménie, la Moldavie, l'Ukraine et la Géorgie)	Inclusion & Anti-discrimination	2019-2021	En cours

23. Intégration de la dimension de genre dans les projets - Formation pour le personnel de terrain de l'unité « No Hate Speech and Cooperation »	Inclusion & Anti-discrimination	2020	Achevé
24. L' intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes est systématiquement pris en compte dans les projets de lignes directrices et de recommandations ainsi que dans les activités du Centre d'expertise pour la bonne gouvernance dans les Etats membres.	CDDG	2018-2020	En cours
25. La promotion de la participation inclusive et de l'égalité des chances pour les femmes dans la prise de décision politique au niveau local en Lituanie fait partie des programmes de formation	Centre d'expertise pour la bonne gouvernance	2019-2020	En cours
26. Le thème de l'égalité femmes-hommes fait partie intégrante des sessions de formation pour maires et hauts fonctionnaires locaux dans les projets d'assistance technique en Lituanie, en République slovaque, en Grèce, en Serbie et en Ukraine.	Centre d'expertise pour la bonne gouvernance	2019-2020	En cours
27. Accent sur l' intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes et évaluation de l'impact selon les genres par rapport aux compétences à déléguer aux collectivités fusionnées dans le cadre de la décentralisation (« Decentralisation Roadmap ») en Arménie et élaboration d'éléments spécifiques soucieux de la budgétisation selon les genres dans la grille d'évaluation pour le financement au niveau local.	Centre d'expertise pour la bonne gouvernance	2019-2020	En cours
28. Recherche académique « Analyse comparative sur l'inclusion de la dimension de l'égalité des genres dans les Stratégies nationales pour l'inclusion des Roms des états membres du Conseil de l'Europe et la cartographie des bonnes pratiques	Equipe Roms et Gens du voyage	2020-2021	En cours
29. Mise en œuvre d'une approche genre dans les différents domaines de la politique en matière de drogues : de la prévention, des services de prise en charge thérapeutique et de soins vers la mise en œuvre de la loi et le système de justice pénale : élaboration d'un manuel	Groupe Pompidou	2020-2021	En cours
30. Mise à jour des critères pour les activités au Centres européens de la jeunesse pour mieux refléter les approches sur l'égalité entre les femmes et les hommes	Jeunesse	2020	Achevé

<p>31. Les lignes directrices sur l'intégrité dans le sport, Action 3 du plan d'action de Kazan visant à unifier et à développer davantage les normes internationales soutenant les interventions des ministères des sports dans les domaines de l'intégrité dans le sport tels que l'intégration de la dimension de genre et l'égalité des genres dans le sport.</p>	<p>APES</p>	<p>2019-2020</p>	<p>Achevé</p>
<p>32. Les indicateurs ALL IN pertinents l'égalité des genres dans le sport sont promus en tant qu'objectifs de développement durable (SDG 5) sur l'égalité des genres : consultation avec le personnel et les experts de l'UNESCO, participation à la réunion du groupe de travail ouvert sur les indicateurs modèles sur le sport et les SDG.</p>	<p>APES</p>	<p>2020</p>	<p>En cours</p>
<p>33. Promotion des résultats et des outils ALL-IN fournissant un soutien aux autorités publiques et aux organisations sportives lors de la conception et de la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à lutter contre les inégalités entre les sexes dans le sport ? lors de la réunion de la GEC du 13 novembre 2019 et d'un événement parallèle à la 64e session de la Commission sur le statut des femmes du 9 au 22 mars 2020.</p>	<p>APES</p>	<p>2019-2020</p>	<p>En cours</p>
<p>34. Soutien aux pays développant l'égalité de genre dans le sport : Traductions des outils ALL-IN et du rapport dans les langues nationales et présentation des résultats ALL-IN lors de la conférence en Géorgie du 12 novembre 2020</p>	<p>APES</p>	<p>2020</p>	<p>Achevé</p>

Abréviations :

APES	Accord partiel élargi sur le sport
APCE	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
CCPE	Conseil consultatif des procureur-e-s européen-ne-s
CDADI	Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion
CDDG	Comité européen sur la démocratie et la gouvernance
CDMSI	Comité directeur sur les médias et la société de l'information
CEPEJ	Commission européenne pour l'efficacité de la justice
C-PROC	Cybercrime Programme Office
DE	Équipe de la Division Égalité chargée du programme transversal pour l'égalité de genre
EndOCSEA@Europe	Mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels sur enfants en ligne @ Europe
GEC	Commission pour l'égalité de genre
GER	Rapporteur-e sur l'égalité entre les femmes et les hommes
GMT	Equipe chargée de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes
GRECO	Groupe d'États contre la corruption
Groupe Pompidou	Groupe de Coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite de stupéfiants
HELP	Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit
MedNET	Réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions du Groupe Pompidou
VC	Commission de Venise
VF	Division de la violence à l'égard des femmes

*Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la Déclaration d'Indépendance du Kosovo.